

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 AOÛT 2021

L'an deux mille vingt-et-un, et le trois août, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE — Odette DIBON— CELHAY Martine - ETCHETO Nathalie - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - BIDART Thibault

ETAIENT EXCUSES : LAGADEC Marie-Pierre - DELAGE Véronique - EYHERABURU Mélanie

Madame la Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20H30.

1. Ajout de 3 délibérations non prévues à l'ordre du jour

La Maire propose au Conseil Municipal de rajouter 3 délibérations à l'ordre du jour : la demande de subvention voirie 2021 qui doit être traitée par le Conseil Départemental avant les travaux programmés comme chaque année à l'automne, une motion de soutien à l'action de la Fédération Nationale des communes forestière ainsi que la fixation du prix de vente du camion PEUGEOT BOXER attendu par le nouvel acquéreur.

Le rajout de 3 délibérations est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du compte rendu du 06 juillet 2021

Le compte rendu du 06 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 16 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

3. Attribution du marché public « Acquisition des collections de la médiathèque communale EIHARTZEA »

La Maire donne le compte rendu de la séance d'ouverture des plis du marché public « Acquisition des collections de la médiathèque communale EIHARTZEA » loti en 14 lots, en date du 12 juillet 2021 et de l'analyse des offres en date du 13 juillet 2021. Elle propose au Conseil municipal :

- de confier les lots 1, 2, 3, 5, 6, 10, 11 et 12 à l'entreprise SARL DARRIEUMERLOU LIBRAIRIE,
- de confier les lots 4, 7 et 14 à l'entreprise BOOK'IN DIFFUSION DISTRIBUTION,
- de confier les lots 8 et 9 à l'entreprise LE BANC DESSINÉ.
- de l'autoriser à signer les marchés publics présentés et à signer toutes pièces se rapportant à ladite opération.

Elle ajoute que le lot 13 fonds local langue basque et langue occitane et littérature en langue étrangère a été infructueux mais que s'agissant d'un petit lot, il sera possible de l'acheter hors marché auprès de librairies locales.

Tous les lots du marché public « Acquisition des collections de la médiathèque communale EIHARTZEA » sont confiés aux entreprises retenues lors de l'analyse des offres, à l'exception du lot 13 qui fera l'objet d'un achat hors marché, à l'unanimité.

Pour : 16 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

4. Décision modificative budgétaire n°1 : opération d'ordre dans la même section

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'opération d'ordre dans la même section d'investissement, de l'opération 218 bâtiments publics à l'opération 221 école, pour un montant de 4000€ afin de pouvoir régler les frais d'acquisition de mobilier scolaire demandé par l'école publique.

La décision modificative budgétaire n°1 est approuvée à l'unanimité.

Pour : 16 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

5. Instauration d'une bourse étudiante communale

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'instaurer une bourse étudiante communale destinée aux étudiants bardoztars bénéficiaires de bourses départementales, en échange d'une journée citoyenne auprès des services de la commune ou auprès d'une association labélisée de la commune pour une mission d'intérêt général ;
- de fixer à 150€ le montant pour l'année scolaire 2021 ;
- de charger la Maire d'octroyer cette bourse, après validation par la commission municipale Affaires sociales et scolaires sur présentation de pièces justificatives.

L'instauration d'une bourse étudiante communale est approuvée à la majorité.

Pour : 15 voix

Contre : 1

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

6. Modification de la Régie Trinquet

Il est proposé au Conseil municipal:

- de modifier l'intitulé de la « Régie Trinquet » n°302 , instituée par décision du Maire le 21 décembre 2011, par « Régie de recettes pour l'encaissement des produits de la location du trinquet et des puces à usage unique », afin de prendre en compte les nouveaux produits encaissés à l'occasion de la vente de puces à usage unique pour le dépôt dans les colonnes ordures ménagères à destination des gens de passage (en camping-car ou camion aménagé) et des hébergeurs locatifs qui souhaiteraient les proposer à leurs locataires saisonniers ;
- de charger la Maire de définir les modalités de fonctionnement de cette régie de recettes.

La modification de l'intitulé de la Régie Trinquet est approuvée à l'unanimité.

Pour : 16 voix
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Non votants : 0

7. Régie Location Salles et matériel

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la Maire à faire évoluer la régie de recettes d'encaissement des produits de la location des salles et matériel (n°773), instituée par décision du Maire le 26 janvier 2017, afin de faire face aux nouvelles obligations légales (ajouter de nouveaux modes de paiements à ceux existant et ouvrir un compte de dépôt de fonds au nom du régisseur nommé auprès du Trésor Public) ;
- d'autoriser la Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- de charger la Maire de définir les modalités de fonctionnement de cette régie.

L'évolution de la Régie Location salles et matériel est approuvée à l'unanimité.

Pour : 16 voix
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Non votants : 0

8. Demande subvention Programme voirie 2021

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le programme voirie 2021 et son plan de financement prévisionnel évalué à 85 333,00€ HT ;
- d'autoriser la Maire à solliciter les subventions de l'Etat et du Département et de tout autre partenaire institutionnel pour ce type d'opération.

Le programme voirie et son plan de financement sont approuvés à l'unanimité.

Pour : 16 voix
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 1
Non votants : 0

9. Projet de contrat ETAT-ONF 2021-2025 – Motion de soutien à la démarche de la Fédération Nationale des Communes Forestières

Il est proposé au Conseil municipal :

- de soutenir l'action de la Fédération Nationale des communes forestières en exigeant de l'Etat le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF prévue à hauteur de 7,5 M€/an en 2023 puis 10 M€/an en 2024 et en 2025, ainsi que la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025;
- de demander à l'ETAT de porter une vraie ambition politique pour les forêts françaises ainsi qu'un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- d'autoriser la Maire à signer tout document afférent.

La motion de soutien à la démarche de la Fédération Nationale des communes forestières est approuvée à l'unanimité.

Pour : 16 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

Non votants : 0

10. Cession du camion PEUGEOT BOXER

Il est proposé au Conseil municipal :

- de fixer le prix de vente du camion PEUGEOT BOXER, qui a été remplacé par un camion benne de marque Renault MASTER, au prix de 7500 € compte tenu des dernières réparations et du kilométrage de ce véhicule ;
- de charger la Maire de procéder à toutes les modalités nécessaires à cette opération.

La vente du camion PEUGEOT BOXER au prix de 7500 € est approuvée à l'unanimité.

Pour : 16 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

Non votants : 0

11. QUESTIONS DIVERSES

Divers

- La Maire relate la question de l'emploi de petits délinquants pour des travaux d'intérêt général (TIG) traitée en réunion de pôle. Elle indique qu'actuellement le besoin se chiffre à 1200 personnes à placer annuellement en Pays Basque et que peu de partenaires institutionnels (collectivités, associations) participent à ce type d'opération. Elle rappelle que n'importe qui peut à un moment ou à un autre basculer dans la petite délinquance et cite, entre autres, les délits routiers. Elle expose qu'entrer dans ce type de démarche relève certes d'une décision d'élu mais que l'accompagnement sera à la charge des agents auprès desquels ces personnes seront placées et que cela ne peut donc se faire sans leur accord. Elle ajoute que la commune a la latitude de pouvoir choisir qui elle souhaite accompagner au travers de ces TIG, que la durée est de 3 semaines en moyenne et que les personnes peuvent être accueillies dans les services administratifs, scolaires ou techniques. Elle cite la ville de St-Paul-les-Dax où travaille un élu du pôle qui accueille actuellement 7 personnes concernées par le dispositif.

Geneviève DULIN, après avoir avoué ne s'être jamais posée la question où sont effectués ces TIG, précise que ce type de condamnation peut varier de 20H à 400H et que, si cela se passe mal, le délinquant encourt jusqu'à 6 mois de prison.

Elisabeth TOURATON cite la MIFEN en référence.

Martine CELHAY relate son expérience d'accueil de 3 délinquants dont un jeune alcoolique au sein de sa société de transport et assure que cela s'est très bien passé, qu'ils ont très vite repris pied mais que leur situation demeure en général fragile et que les galères les suivent malheureusement toute leur vie. Elle ajoute qu'il convient au préalable d'en parler aux agents.

Geneviève DULIN soumet l'idée d'aider des locaux.

La Maire conclut la discussion en demandant que chacun réfléchisse au sujet.

- Thibault BIDART annonce le programme des fêtes 2021.

La Maire ajoute que les accès seront conditionnés à la présentation d'un pass sanitaire valide (QR code attestant la complétude du schéma vaccinal, test PCR de moins de 72h, test antigénique de moins de 48H) et que les contrôles seront opérés par des gents de sécurité de la société SIS Sécurité.

Elisabeth TOURATON s'inquiète de la validation par les services préfectoraux. La Maire lui répond que la réponse est adaptée à l'instant T.

Lionel DIRIBARNE se réjouit de la proposition du comité qui, selon lui, donne de l'espoir.

Odette DIBON pose la question des responsabilités en ce qui concerne les manèges forains. La Maire lui répond que ces derniers sont responsables en ce qui les concerne, tout comme le comité est responsable des animations qu'il met en place sur la place des platanes et les restaurateurs dans leurs enceintes.

- Jean-Baptiste LAMOTE et Aurélie DARRIEUMERLOU évoquent les animations mises en place en Pays de Bidache afin de maintenir le tissu associatif plutôt déclinant ces dernières années. Ils annoncent la 1^{ère} fête des associations et des bénévoles, anciennement Forum des associations, qui se déroulera au stade municipal de Bardos le samedi 4 septembre de 10H à 16H. Au programme 2 circuits découverte sports (yosekan budo, football, rugby, tennis, basket, de 10H30 à 12H et de 14H à 15H30), tirage de la bourriche à 15H45 et collation. La salle sous les tribunes, l'auvent devant les vestiaires et le club house seront utilisés en cas de pluie. L'entrée sera soumise à pass sanitaire dont la vérification sera assurée par 2 personnes qui tiendront un listing des participants. Ils sollicitent les élus pour cette journée : Odette DIBON est absente, Lionel DIRIBARNE s'organise, Nathalie ETCHETO est disponible le vendredi, Thibault BIDART est présent, Jérôme DACHARY et Patrick BERHOCOIRIGOIN sont sur place (entraînement école de rugby hebdomadaire).

Jean-Baptiste LAMOTE demande aux autres de réfléchir et de lui apporter une réponse.

- Jean-Baptiste LAMOTE expose les résultats du concours des maisons fleuries qu'il a, avec sa commission, visité à 2 périodes différentes. Ont été primés :
 - o dans la catégorie Jardins fleuris : DOILLET Frédéric, URRUTY Bernard, DIRASSAR Jean-Claude, PETITPRETZ Patrick,
 - o dans la catégorie potagers : PASCOUAU / PEIGNEGUY Louis/ SUHAS / POCHELU Pierre-Paul.

Chaque prix (100€ en bons d'achat aux Serres de Bardos pour les jardins fleuris, 50€ pour les potagers) sera remis lors d'une cérémonie organisée à la mairie en ouverture des fêtes.

- Jérôme DACHARY :
 - o remonte la réclamation d'un administré dont la fontaine située en contrebas d'une colline en bordure de voie communale au lieu-dit Arotcha se charge régulièrement de terre ;
 - o interroge la Maire à propos du départ de la société ELIKATXO. Elle lui répond que celui-ci est prévu pour 2022 et que la commune devra se positionner sur l'achat du bâtiment étant donné ses besoins à venir. Elle en profite pour informer les conseillers de la mise en vente de la clinique vétérinaire, et la demande d'agrandissement du magasin GITEM qui souhaite rapatrier son showroom d'Anglet à Bardos. Elle précise que la commune ne dispose plus de places sur les zones d'activités Etxekolu et St-Martin, mais qu'il reste du terrain disponible sur la zone d'activité Le Carré, actuellement propriété privée.
- La Maire évoque la modification simplifiée du PLU à venir qui permettra de mieux prendre en considération les équipements publics ou d'intérêt général tels que pylônes, antennes de téléphonie, aménagements et constructions type station d'épuration, dans toutes les zones. Elle rappelle que le projet en cours d'installation d'une antenne ORANGE sur la Commune n'est aujourd'hui possible qu'en zone urbaine et précise que cette modification permettrait une implantation dans d'autres zones. Les conseillers s'accordent sur l'hypothèse initiale, à l'étude depuis octobre 2020, à savoir une implantation en zone urbaine en cœur de Bourg.

♦♦♦

Madame la Maire rappelle la date du prochain conseil municipal le 07 septembre 2021.

Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23H30

La Maire,
Maïder BEHOTEGUY



